

PRÉFET DE L'AIN

Préfecture de l'Ain
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des réglementations

Affaire suivie par : Brigitte SANANES

Tél. : 04 74 32 59 38

Fax : 04 74 32 59 21

Courriel : brigitte.sananes@ain.gouv.fr

N° dossier : 153



RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION n°2014/18

pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets

Le Préfet de l'Ain

- VU le Code de l'environnement Livre V - Titre IV - Chapitre 1^{er} - Section 4 ;
- VU l'arrêté ministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets ;
- VU la déclaration du 11 avril 2014, complétée le 23 avril 2014, par laquelle la SA CHAPPAT TRANSPORTS, représentée par son Directeur Général délégué, M. Didier CHAPPAT, fait part de son activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux ;

- DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ -

à la SA **CHAPPAT TRANSPORTS**, représentée par son Directeur Général délégué, M. Didier CHAPPAT, dont le siège social est situé 326, route de Bourg-en-Bresse - Quartier « La Genette » - 01310 POLLIAT, de sa déclaration relative à son **activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux**.

Article 1^{er} : La validité de ce récépissé est de 5 ans. Le présent récépissé abroge le récépissé de déclaration n° 2012/10 du 27 avril 2012.

Article 2 : Une copie numérotée de ce récépissé doit être conservée à bord de chaque véhicule affecté au transport des déchets.

Article 3 : En cas d'accroissement du parc de véhicules, une demande supplémentaire de récépissé devra être déposée en préfecture.

Article 4 : Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R. 541-53 du Code de l'environnement

Article 5 : Copie du présent récépissé sera adressée :

- à la SA CHAPPAT TRANSPORTS, en VINGT-NEUF exemplaires,
- au Maire de POLLIAT.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 avril 2014

Le Préfet,
pour le Préfet,
le Chef de bureau délégué,


Sylviane BERTHILLOT